



## Palestine-Israël. Deux Etats utopiques ou un Etat de tous ses citoyens.

Par [Chems Eddine Chitour](#)

Mondialisation.ca, 16 janvier 2017

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#), [Loi et Justice](#), [Nations Unies](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

*«Nous ne pardonnerons jamais aux Arabes de nous obliger à les tuer et de transformer nos enfants en assassins.»*

*Golda Meïr, Premier ministre d'Israël*

Pour la première fois depuis l'année 1980, le Conseil de sécurité des Nations unies a pu adopter, le 23 décembre 2016, une résolution condamnant en des termes extrêmement fermes, les implantations israéliennes en territoire palestinien. Les projets de résolution sur celles-ci présentés pendant ces dernières décennies étaient systématiquement l'objet d'un veto nord-américain, permettant ainsi aux autorités israéliennes, en toute impunité, de continuer la construction de nouvelles implantations et de procéder à la destruction de maisons habitées par des familles palestiniennes, tant en Cisjordanie que dans les quartiers de Jérusalem-Est. Pour rappel, l'irresponsable ONU a proposé le plan de partage, a admis l'État d'Israël fondé sur une conquête militaire en 1949, et attend 2012 pour conférer à la Palestine le statut anecdotique d'«Etat non-membre»... Israël aura bafoué au total 10 résolutions 242 (1967), 338 (1973), 446 (1979), 452 (1979), 465 (1980), 476 (1980), 478 (1980), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) votées par le Conseil de sécurité sans compter plusieurs dizaines qui ne virent pas le jour à cause du veto américain.

On dit que Obama qui eut fort à faire avec Netanyahu qui l'a ignoré a décidé à la fois de se venger en s'abstenant pour la première fois depuis 1980 dans une résolution des Nations Unies, mais aussi « savonner la planche » au prochain président qui aura à gérer cette résolution 2334 . Parallèlement les États-Unis qui viennent de voter pour Israël un plan militaire d'aide de 38 milliards de dollars sur dix ans, un record... Et à nouveau l'incantation de deux États alors que Israël ne veut renoncer à aucune colonie, ne veut pas de capitale palestinienne à Jérusalem, ne veut pas de continuité territoriale entre la Cisjordanie et Gaza, et rejette le droit au retour des réfugiés.

Malgré de sévères mises en garde de la part des Nations Unies et même des États-Unis, Israël poursuit sa marche forcée vers un apartheid qui s'appuie sur le racisme anti-arabe pour justifier son comportement, au mépris des lois internationales, la Résolution 2234 du CSNU déclare au gouvernement israélien son obligation à respecter l'État de droit - en l'occurrence le droit international. La réponse de M. Netanyahu a été de refuser cette loi.

Pour rappel l'irresponsable ONU avait proposé le plan de partage, a admis l'État Israëli fondé sur une conquête militaire en 1949, et attend 2012 pour conférer à la Palestine le statut anecdotique d'« Etat non-membre ... *Israël aura bafoué au total 10 résolutions* 242 (1967), 338 (1973), 446 (1979), 452 (1979), 465 (1980), 476 (1980), 478 (1980), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) votées par le Conseil de Sécurité sans compter plusieurs dizaines qui ne virent pas le jour à cause du veto américain

Quelle issue pour la conférence de Paris ?

Cette conférence mal préparée inopportune sans aucune percée prévisible a été on l'aura compris, un non évènement la France ayant perdu toute crédibilité organisée en absence des deux grands par un président qui fait ses valises, elle n'a aucun sens d'autant que le premier ministre israélien a décidé d'ignorer ce non évènement malgré le forcing de Hollande qui est allé jusqu'à décommander la venue de Mahmoud Abbas qui lui, ne demandait qu'à venir car comme il l'affirme, toute internationalisation du conflit donnera du poids à la cause et permet d'équilibrer la position américaine.

Alain Gresh nous parle de cet amour de Hollande qui n'est pas payé de retour : « Le 15 janvier au matin écrit-il s'ouvrira la conférence pour la paix au Proche-Orient convoquée par la France. Benyamin Nétanyahou a refusé qu'Israël y participe, confirmant le peu de cas qu'il fait de son « ami » François Hollande. Au lieu du capitaine Dreyfus, c'est tout le peuple d'Israël qui se retrouvera sur le banc des accusés à Paris, face à un tribunal anti-israélien chargé de porter préjudice à notre pays. Ainsi délire Avigdor Lieberman, ministre israélien de la défense, le 26 décembre. (...) Loin de tirer les leçons de cet échec, François Hollande a poursuivi dans la même voie de rapprochement avec Israël. Lors de sa visite en Israël en novembre 2013, il a évoqué le [\*« chant d'amour pour Israël et ses dirigeants »\*](#) qu'il aimerait savoir chanter. Durant la guerre de Gaza de l'été 2014, il a interdit plusieurs manifestations de solidarité avec la Palestine tout en affirmant, contre toute évidence, qu'il voulait garder une position « équilibrée » — plus de 2 000 Palestiniens seront tués, dont 500 enfants et une grande majorité de civils ; du côté israélien on compte 70 morts, dont 64 militaires. Il a augmenté la pression contre le mouvement Boycott désinvestissement sanctions (BDS) et contre ses militants traînés devant les tribunaux, faisant de la France un des seuls pays dans le monde à criminaliser ces actions pacifiques. De toutes ces concessions, Nétanyahou n'a cure. Il a rejeté avec dédain l'invitation faite à Israël de participer à la conférence de Paris. (1)

Israël veut “donner une leçon” au monde entier sans en avoir les moyens

La réaction tragi-comique du gouvernement israélien après le vote de la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU a frisé un comportement de pays gâté à qui le Monde ne doit rien refuser au nom des frontières d'Auschwitz comme le martelait Abba Eban ministre des Affaires étrangères durant la guerre de 1967 :

« A force de vouloir infliger, lit on sur la contribution suivante, une leçon à la terre entière et de couper plus ou moins durablement les ponts avec tous ceux qui lui ont fait l'affront de rappeler quelques évidences en votant la résolution 2334, le gouvernement israélien pourrait causer un tort considérable à sa propre économie et à son statut international ».

« Ainsi, le Consul général d'Israël à New York, Dani Dayan, a-t-il suggéré que désormais Israël ne donne plus accès à son savoir-faire technologique qu'aux pays qui lui apportent leur soutien diplomatique. Dani Dayan qui a été dans le

passé président du “Conseil Yesha des colonies”, a envoyé un tweet assez délirant : L’époque est terminée durant laquelle des pays pouvaient profiter du savoir-faire israélien dans les hautes technologies, la sécurité, etc..., du prestige d’une visite en Israël, et d’une participation aux affaires du Moyen-Orient sans rien donner en échange au plan diplomatique. Si la nouvelle vision de Dani Dayan devait être traduite dans les faits l’économie israélienne s’écroulerait aussitôt. L’Union Européenne absorbe 29% des exportations israéliennes, l’Asie 25%, les États-Unis 24%. Autrement dit, la politique que préconisent d’aucuns dans les sphères du pouvoir israélien reviendrait à faire exactement ce que les militants de la campagne BDS s’échinent à faire depuis des années » (2)

« On tire et on pleure »

« Il y a des années qu’Israël cherche à compenser les effets de la défiance croissante des Européens à l’égard d’Israël en intensifiant les relations avec la Chine. Il a vivement encouragé ses ministres à se rendre à Pékin chaque fois que possible. Et voilà soudain qu’après le vote de la résolution 2334 il leur interdit de s’y rendre encore. De même d’ailleurs qu’en France (que Lieberman se charge d’insulter tant et plus) ou en Grande-Bretagne. Là encore, les réactions hystériques du gouvernement israélien ne peuvent, si elles ont des prolongements dans le temps, que ruiner des années d’efforts pour “renforcer les relations commerciales”. On verra jusqu’où cela ira, mais Netanyahu obéit à un vieux réflexe des dirigeants israéliens, qui consiste à toujours faire en sorte qu’Israël apparaisse en situation de victime. Comme l’explique excellemment le cinéaste israélien Eyal Sivan, co-auteur du livre “Un boycott légitime - Pour le BDS universitaire et culturel de l’État d’Israël” «cette expression existe dans le langage courant en hébreu : “on tire et on pleure”. » (2)

Cela rappelle dans le même ordre de ceux qui provoquent et n’assument pas désignant l’autre comme coupable, un proverbe arabe du terroir : « Il m’a frappé et il a pleuré, il m’a devancé [chez le juge] et il s’est plaint ! » Comme quoi rien de nouveau sous le soleil.

Que va faire Netanyahu?

«Après avoir rappelé 10 ambassadeurs et promis des sanctions à tout le monde. Israël va faire comme à l’accoutumée c’est-à-dire ‘s’asseoir’ sur cette résolution et attend le 20 janvier que son ami Donald soit aux commandes pour enterrer cette résolution. Si désagréable qu’elle soit pour Netanyahu qui veut donner des leçons au monde, la résolution 2334 du Conseil de sécurité peut l’aider à resserrer les rangs dans sa majorité, il n’est pas impossible que les partisans d’une annexion de la Cisjordanie par Israël s’en trouvent renforcés. Ainsi, on apprend qu’après la construction de 1500 logements en 2016, la mairie a annoncé qu’elle délivrerait plusieurs centaines de permis de construire supplémentaires en réaction au vote par l’ONU d’une résolution condamnant la colonisation. Selon le quotidien Haaretz, qui annonce le chiffre de 618 appartements dans des quartiers juifs situés dans la zone orientale de la ville, notamment dans les quartiers de Pisgat Zz’ev, Ramat Shlomo et Ramot. Le journal Israel Hayom relaie également l’information selon laquelle le nombre total de constructions qui pourraient être autorisées pourrait s’élever à plus de 5 000.» (3)

Analyse de la résolution 2334

Dans ce qui suit nous allons proposer deux analyses, celles de Nicolas Boeglin professeur de droit au Costa Rica et l'autre de Norman Finkelstein juif israélien qui milite pour la paix. Pour Nicolas Boeglin les dernières résolutions du Conseil de sécurité condamnant ces actions israéliennes datent de l'année 1980. La première fois que l'administration du président Barack Obama a fait usage de son droit de veto en la matière fut lors de la séance du 18 février 2011: le projet de résolution S/2011/24 contenait dans son dispositif deux paragraphes (1 et 2) condamnant fermement les implantations israéliennes. La lecture de l'acte de la séance du Conseil de sécurité S/PV/6484 indique le résultat suivant du vote (14 votes pour et un contre (Etats-Unis). Dans un rapport récent daté du 29 décembre 2016, on lit que durant l'année 2016, plus de mille maisons de familles palestiniennes ont été démolies ou saisies:

«Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Ocha) des Nations unies a annoncé jeudi que 1 089 structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ont été démolies ou saisies par les autorités israéliennes durant l'année 2016 » (4)

« Concernant les chiffres de cette colonisation et ses effets pendant plus de 35 ans, lors d'une séance spéciale organisée au mois d'octobre 2016 devant les membres du Conseil de sécurité (l'activiste nord-américaine/israélienne Lara Friedman de l'ONG Americans for Peace Now (APN), entité soeur de l'ONG israélienne Peace Now (voir site officiel), déclara haut et fort que: «Il y a 33 ans l'Autorité palestinienne et Israël ont signé les accords d'Oslo. Les colons étaient au nombre de 116.000. A la fin de 2015, ils sont près de 390.000. A Jérusalem-Est, en 1993 la population de Juifs Israéliens était d'environ 146.000. Elle est actuellement supérieure à 210.000. Ceci n'a pu se faire qu'avec les encouragements et l'aide du gouvernement israélien.»(3)

« La résolution 2334: «Réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable: ''Condamnant toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion de colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la destruction de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes.»

«On peut dire poursuit le professeur de droit, que ce texte est historique, dans la mesure où l'application du droit international en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est réaffirmé par le Conseil de sécurité: depuis de trop longues décennies, une impunité totale était garantie aux autorités israéliennes, en raison d'un veto américain placé en mode automatique sur tout projet de résolution condamnant cette colonisation. L'adoption de cette résolution se doit à l'abstention des Etats-Unis, qui cette fois, ont renoncé à faire usage de leur droit de veto, et le résultat final du vote est de 14 votes pour et une abstention (Etats-Unis).» (4)

Les colonies israéliennes constituent un crime de guerre

L'intellectuel Norman Finkelstein dont une partie de sa famille a été décimée par les nazis, Israélien bien connu pour ses positions justes et pour avoir le business de la shoah dans un ouvrage retentissant:

«L'industrie de l'holocauste» écrit à propos de ce miracle du vote de la résolution: «(...) Et textuellement, je la compterais comme une victoire. Pour les raisons suivantes. Le texte commence par réaffirmer explicitement le principe de «l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force.» C'est un fait important pour la raison suivante. Lorsque cette déclaration a été inscrite dans le préambule de la résolution 242 des Nations unies [en novembre 1967], Israël a farouchement protesté contre l'inclusion de ce principe, reconnaissant qu'il anticipait une révision territoriale, ce qui signifiait qu'Israël allait devoir rendre chaque pouce de territoire acquis par la force. (...)» (5)

«Dans cette nouvelle résolution poursuit l'analyste, est déclarée, conformément au droit international, «l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force», et c'est donc une forte réaffirmation de ce principe. (...) Le quatrième paragraphe est également très fort parce qu'il condamne non seulement «toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est», et il mentionne également explicitement les colonies [«y compris... la construction et l'expansion de colonies, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la démolition de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions concernées»]. C'était important parce que c'était le noeud de discorde dans l'accord d'Oslo. L'accord d'Oslo stipulait que vous ne pouviez pas modifier le caractère démographique, mais il ne mentionnait pas explicitement la construction de nouvelles colonies. (...) C'est donc selon moi une victoire importante. La troisième raison pour laquelle cette résolution est une victoire est qu'elle déclare: «Répétant sa vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix, dans des frontières sûres et reconnues.» Cette résolution a été très prudente, veillant à ne pas donner de cachet d'approbation à un Etat juif, bien que John Kerry l'ait fait. C'était aussi une grande victoire. (...) Lors des négociations d'Annapolis, la déclaration exceptionnelle du côté israélien était le plan Olmert, qu'il a présenté en privé à Abbas. Si vous regardez le texte, il n'y avait aucune mention de la reconnaissance d'un Etat juif. C'est tout nouveau, c'est apparu avec Netanyahu.» (5)

Analysant la suite de la résolution, l'auteur se dit surpris par la force de la résolution:

«Réaffirme que l'établissement par Israël de colonies dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucune validité juridique et constitue une violation flagrante du droit international.» En recourant à ce vocabulaire, ils considèrent les colonies comme un crime de guerre. S'ils avaient seulement dit qu'il s'agissait d'une violation du droit international, cela ne constituerait pas nécessairement un crime de guerre. Pour constituer un crime de guerre, elles doivent être qualifiées de violation grave ou flagrante du droit international.(...) Cela aussi était nouveau - ou plutôt, ce qui est nouveau, c'est que les États-Unis l'ont enfin reconnu, ce qu'ils déniaient obstinément en prétendant que c'est une politique américaine de longue date. (...)» (5)

Voulez-vous d'une 3ème intifada? déplacez l'ambassade américaine à Jérusalem-Est ?

Il y a une crainte que la décision de transférer l'ambassade des États-Unis de Tel Aviv à Jérusalem ne provoque la colère des Palestiniens «Jérusalem, avance Norman Finkelstein, comme l'indique clairement cette résolution, Jérusalem-Est appartient aux Palestiniens. Les colonies constituent un crime de guerre selon le droit international. Les frontières: toute la Cisjordanie et Gaza sont un territoire palestinien. Les réfugiés: la loi impose le droit de

retour ou à une compensation basée sur la résolution 194. Ils savent qu'en se basant sur la loi, Israël perd sur tous les points.» (5)

Donald Trump avait proposé de transférer à Jérusalem-Est l'ambassade des Etats-Unis. Une analyse publiée récemment dans Foreign Policy intitulée: 'Want a third Intifada? Go ahead and move the US Embassy to Jerusalem'. Dans un discours du 6 janvier 2017 donné par les autorités palestiniennes il est fait mention de ce transfert comme une véritable 'ligne rouge' comme rapporté par le Journal Le Monde.

Le président palestinien Mahmoud Abbas a demandé au président russe Vladimir Poutine d'intervenir pour empêcher le président élu Donald Trump de transférer l'ambassade des Etats-Unis en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem. Il a déjà écrit, début janvier, au président américain élu Donald Trump, l'avertissant qu'un éventuel transfert de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem aurait un effet «désastreux» dans la région. Le grand mufti de Jérusalem évoque, lui, une «agression» contre tous les musulmans. (6)

Par ailleurs et du point de vue symbolique, au Vatican a été inaugurée l'ambassade de Palestine en présence de Mahmoud Abbas, piètre consolation. On ne connaît toujours pas la réponse à la question posée par Staline: «Le Vatican combien de divisions?» Pour l'histoire, la résolution a failli ne pas être présentée par l'Egypte qui devait la porter et a obéi à un coup de fil de Trump. Abdel Fattah Al-Sissi n'a pas voulu compromettre ses futures relations avec le président américain, et a donc retiré son texte. Il a fallu un forcing de quatre pays: la Malaisie, la Nouvelle Zélande, le Sénégal et le Venezuela, étaient prêts (et fort décidés) à présenter le même texte quelques heures plus tard en vue de son adoption définitive. Ce tour de passe-passe imprévu laisse évidemment l'Egypte dans une situation quelque peu embarrassante au sein de la communauté des Etats arabes: comme on le sait,

Deux Etats distincts ou un Etat de tous ses citoyens avec une égale dignité?

En l'état actuel il paraît utopique que les Palestiniens et les Israéliens puissent vivre ensemble après tant de sang coulé, d'exactions et de vexations. Déjà en 1947 Andreï Gromyko, membre permanent du Conseil de sécurité représentant l'Urss, déclarait:

«Après avoir étudié la question palestinienne, il a été démontré que les juifs et Arabes ne veulent et ne peuvent vivre ensemble en Palestine. D'où suit la conclusion logique que si ces deux peuples qui ont tous les deux des racines historiques profondes dans ces terres ne peuvent vivre ensemble au sein du même Etat, alors la solution de la création des deux Etats indépendants - palestinien et juif - s'impose (...)

Il faut rappeler que «l'Etat d'Israël a été fondé, financièrement, avec des fonds anglo-saxons sionistes et, politiquement, par des juifs soviétiques dont les ancêtres n'avaient rien à voir avec les terres palestiniennes. Il en est ainsi des dirigeants d'Israël; la plupart sont nés dans les pays de l'Est (Ben Gourion, Golda Meir, Wladimir Jabotinsky, Shamir, Menahim Begin, Shimon Peres.» La politique à deux Etats, est une politique génocidaire pour le peuple palestinien. Lors de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, les suprématistes voulaient pratiquer la même politique à deux Etats que celle pratiquée par les sionistes et leurs souteneurs onusiens. sous la pression de la société civile, les pays occidentaux ont lâché le régime raciste d'Afrique du Sud, ce qui amena la fin rapide de ce système politique odieux.

Même analyse de Israël Shamir, autre Israélien apôtre d'une justice pour les Palestiniens qui

est regardé d'un oeil soupçonneux par bien des commentateurs-Système; : « La solution à deux Etats est un canular qui n'amènera à rien:

«Il considère que cette solution des ''deux-États'' qui implique la situation actuelle de ''la lutte contre l'Occupation'' de la part des Palestiniens est un leurre, une mystification de la part des Israéliens libéraux qui ne cessent d'insister pour cette formule, qui permet en outre de se poser vertueusement en soutien de la ''résistance palestinienne'' contre ''l'occupation israélienne''. Cela fait des années, voire des décennies que cette formule ''deux-États'' est négociée, sans aucun résultat, cela durera aussi longtemps que le même objectif sera maintenu. la poursuite de cette solution est une illusion complète, qui permet aux gouvernements israéliens de poursuivre des négociations sans fin en grignotant chaque jour un peu plus de territoire grâce aux implantations. Par contre, plaide-t-il, la solution d'un seul État sous impulsion israélienne (Palestine historique) ferait des Palestiniens des citoyens israéliens et Israël se trouverait placé devant le défi démocratique en n'étant plus un État à seule référence religieuse: les accepter comme citoyens à part entière, ce qui modifierait complètement la réalité politique d'Israël puisque les juifs se trouveraient au mieux à 50% de la population, ou réunir les Palestiniens dans une sorte d'apartheid comme citoyens de seconde zone, ce qui placerait Israël dans une situation internationale intenable.» (7)

La crainte est qu'un seul Etat «c'est la liberté du renard dans le poulailler». Il est nécessaire que les deux Etats soient bien individualisés, ensuite, peut-être dans cent ans quand le poids de la religion sera moindre, les deux pays fusionneront par intérêt sans attendre le messie. Alors, à ce stade, un Etat pluri-ethnique et confessionnel serait une solution acceptable avec Jérusalem comme capitale et des droits identiques pour tous. On prête au regretté président El Gueddafi d'avoir suggéré un nom: «*Isratine*.» L'avenir nous le dira.

Professeur Chems Eddine Chitour

Ecole Polytechnique enp-edu.dz

1. [Alain](#)

[Gresh http://orientxxi.info/magazine/la-derniere-gifle-de-benyamin-netanyahou-a-francois-hollande.1660](http://orientxxi.info/magazine/la-derniere-gifle-de-benyamin-netanyahou-a-francois-hollande.1660)

2. <http://www.pourlapalestine.be/israel-veut-donner-une-lecon-au-monde-entier/>

3. <https://francais.rt.com/international/31313-apres-vote-onu-israel-relance-colonisation-guise-mesure-retorsion>

4. <http://www.mondialisation.ca/mise-en-perspective-de-la-resolution-2334-2016-du-conseil-de-securite-des-nations-unies-condamnant-la-politique-de-colonisation-israelienne/5565992>

5. <http://normanfinkelstein.com/2017/01/04/norman-finkelstein-on-the-un-security-council-resolution-2334>, <http://mondoweiss.net/2017/01/breathtaking-settlements-finkelstein>

6. <http://www.lalibre.be/actu/international/transfert-de-l-ambassade-americaine-a-jerusalem-trump-mis-en-garde-poutine-appelle-a-l-aide-5878e2e3cd708a17d563cb5c>

7. <http://www.dedefensa.org/article/shamir-et-lambassadeur-friedman>

Article de référence :

[http://www.lexpressiondz.com/chroniques/analyses\\_du\\_professeur\\_chitour/258362-deux-etats-utopies-ou-un-etat-de-tous-ses-citoyens.html](http://www.lexpressiondz.com/chroniques/analyses_du_professeur_chitour/258362-deux-etats-utopies-ou-un-etat-de-tous-ses-citoyens.html)

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Chems Eddine Chitour](#), Mondialisation.ca, 2017

---

Articles Par : [Chems Eddine Chitour](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)